

Cahier de doléances du Tiers État de Morillon (Saône-et-Loire)

Cahier de la paroisse de Morillon contenant remontrances et doléances en exécution des lettres du roy.

1. Qu'il est fort intéressant pour le royaume que le roy rentre dans tous ses domaines aliénés ou engagés, à quelque titre que ce soit, notamment dans le comtat d'Avignon et pays Venaissin.
2. Que tous les immeubles du clergé régulier soient vendus sans nulle distinction ny exception.
3. Qu'il soit supprimé quelques communautés religieuses hors d'état de subsister et dont le nombre est trop grand, avec pension aux religieux des deux sexes.
4. Obliger le clergé à payer ses dettes, et pour y parvenir incessamment, le roy se réservera la nomination à faire quand bon luy semblera, des abbayes et bénéfices considérables qui vacqueront jusqu'à acquittement de dettes, revenus desquelles il leur donnera le placement à l'économet.
5. Que nos seigneurs les prélats résideront dans leur diocèse aux fins de répandre pour le bien de l'État et sur leurs diocésains indigents les dépenses qu'ils font pour aller à Paris, y séjourner et en revenir.
6. Que tous les immeubles du clergé seront imposés également au même rôle chacun pour sa qualité.
7. Ordonner l'abolissement des lettres due cachet pour que les membrues du clergé soient jugés par leurs juges.
8. Qu'il est essentiel de supprimer la gabelle, que le sel et le tabac soient marchands.
9. Que les deniers de toutes les villes et communautés du royaume soient portés directement au trésor royal par la maréchaussée, de brigade en brigade, et qu'à cet effet toute charge de receveurs généraux et particuliers soit supprimée.
10. Et enfin, que ladite communauté adhère et consent à la requête présentée à Sa Majesté par le tiers-état de la ville de Dijon, du dix-huit janvier dernier, et notamment que le tiers-état aura à l'avenir autant de députés aux États de Bourgogne que le clergé et la noblesse ensemble et qu'à cet effet les députés du tiers-état opineront par tête et non par corps.